

oeuvre les principales recommandations de ce programme.

Je voudrais demander au ministre des Pêches s'il voudrait confirmer qu'aux termes de Vision 2000, dans le cadre de la politique actuelle des conservateurs, les revendications des autochtones de Colombie-Britannique ne seront pas réglées avant 50 ou 100 ans, la moitié des pêcheurs commerciaux feront faillite, on laissera la pollution et la destruction de l'habitat augmenter de façon spectaculaire, et ce qui restera des pêcheries sera détenu par quelques grandes sociétés?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Naturellement rien de tout cela n'est vrai, monsieur le Président. Il y a trois ans, j'ai établi un conseil consultatif pour conseiller le ministre et le gouvernement sur la politique concernant les pêcheries de la côte ouest. Il s'agit du Conseil régional du Pacifique et l'industrie y est largement représentée, bien que le syndicat des pêcheurs n'ait pas voulu en faire partie.

Ce conseil a proposé que le ministère s'embarque dans un projet d'étude des années 1990 pour déterminer quelles options s'offraient à nous pour orienter les pêcheries dans le XXI^e siècle. Ce processus s'appelle Vision 2000. Un document de travail interne a apparemment été rendu public. Je ne l'ai pas lu, mais il offre plusieurs possibilités.

J'ai fait savoir à l'industrie, lorsque j'ai rencontré ses représentants la semaine dernière en Colombie-Britannique, qu'il s'agit strictement d'un document de travail et que l'on procédera à de larges consultations avant d'adopter tout changement de politique qui pourrait découler de ce processus.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre ferait peut-être mieux de le lire. Il a en fait nommé les membres du comité qui ont apparemment rédigé ce document avec la collaboration de ses propres agents ministériels. J'ai parlé à certains de ses collaborateurs et ils m'ont affirmé avoir participé à la rédaction de cet ouvrage. Il semble que le ministre soit le seul à n'en pas connaître le contenu, puisqu'on dit à la page 1: «Pour garantir que cette vision respecte les valeurs politiques... la politique des pêches du Pacifique doit entraîner la diminution réelle à long terme des ressources gouvernementales investies dans la gestion des pêches du Pacifique.»

Le ministre peut-il confirmer à la Chambre, ce qu'il devrait être en mesure de faire puisque je lui en ai parlé en privé hier, que ce mois-ci, pour la première fois de notre histoire, on exige que les pêcheurs de la Colombie-Britannique embauchent et prennent à leur bord comme observateurs des agents de police du secteur privé, au coût de 3 500 \$ par expédition?

Questions orales

Le ministre ne comprend-il pas ce qui s'est passé au Canada atlantique? Nous ne voulons pas que ce mal frappe la côte ouest. Le ministre acceptera-t-il de rejeter les mesures proposées dans le document *Vision 2000* et d'admettre que l'application des lois relève du gouvernement fédéral et que de telles dépenses forceront les pêcheurs de la Colombie-Britannique à cesser leurs activités et à déclarer faillite, ou cela fait-il partie de son plan?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est quand même remarquable que le parti politique qui parle sans cesse d'améliorations n'est pas disposé à envisager et à planifier l'avenir, que cela l'effraie même. Les membres de ce parti sont, en fait, plus conservateurs que les progressistes-conservateurs eux-mêmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Ils ont peur du changement.

M. Peterson: C'est la pire accusation que vous pourriez porter contre eux. C'est terrible.

M. Siddon: Monsieur le Président, le député demande au gouvernement et au ministre des Pêches de fermer les yeux sur la surpêche inutile et sur le déchargement de poissons en mer. S'il faut des observateurs pour surveiller efficacement les pêches, ces observateurs seront postés sur les navires, que ce soit sur la côte de l'Atlantique ou du Pacifique.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, nous apprenons le 16 février dernier qu'une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec et le ministère fédéral du Travail, stipulant qu'une somme de 13 millions de dollars sera versée à 233 travailleurs âgés qui ont été victimes d'un licenciement majeur, effectué par des entreprises québécoises, dans le cadre du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, le PATA. Alors, ma question est la suivante et elle s'adresse au ministre du Travail: Est-ce que les travailleurs âgés qui ont été victimes de licenciement dans certaines compagnies de ma circonscription bénéficieront de cet engagement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, il me fait plaisir de constater que l'honorable députée de Mercier s'occupe activement des travailleurs âgés licenciés dans sa circonscription et de confirmer que, effectivement, nous avons signé le 18 février dernier une entente avec le ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour reconnaître huit entreprises au Québec, dans lesquelles des travailleurs âgés avaient été victimes, et permettre l'application du pro-